



Litige avec le maçon dans la réception des travaux

Par **cec33**, le **29/05/2008** à **20:34**

Bonjour, rnrnrLe maçon qui a fait notre vide sanitaire et notre assainissement individuel nous a mis en demeure par l'intermediaire de son avocat pour non paiement de facture.rnrNous avons payé la moitié de cette facture en lui expliquant que le reste lui serait versé une fois que nous aurions l'agrément de l'assainissement par le syndicat des eaux et le maire etant donné qu'il a été obligé de le refaire puisqu'il était non conforme.rnrDe plus, il ne nous a pas fait parvenir le constant de reception finale des travaux(pour que nous puissions émettre des réserves).rnrAucune de ses factures,ni devis comportaient un délai de paiement. Il nous réclame également le montant d'une facture de travaux complémentaires qui ne faisait pas parti de notre devis.rnrA l'heure actuelle, le mur est bombé (et non à angle droit car fausse equerre) presente d'importantes fissures alors que cela ne fait que 5 mois qu'il est construit.rnrnrQuel est notre recours?rnrMerci